

---

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

**RAPPORT ANNUEL 1998-1999**

---

*« [L'] éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier ».*

*Déclaration conjointe des ministres de l'Éducation du Canada*

---

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes  
82, rue Westmorland, Bureau 401  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
CANADA  
E3B 5H1

(506) 453-2844

**Pour en savoir davantage sur la CESPМ et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante:**  
**<http://www.mphec.ca>**

ISSN 0318-8612

---

---

## LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

---

Le 30 septembre 1999

Le président  
CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES  
C.P. 2044  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2Z1

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Lawrence H. Durling  
Président

Carmelita Boivin-Cole  
Directrice générale



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### LA COMMISSION

Compétence et mandat . . . . .	1
Membres . . . . .	2
Personnel . . . . .	3
Réunions . . . . .	4
Comités consultatifs . . . . .	4
Projets de planification . . . . .	4

### BILAN DES ACTIVITÉS 1998-1999

#### *Assurance de la Qualité*

Mécanisme d'examen des programmes . . . . .	5
La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité . . . . .	5

#### *Données et Information*

Initiative du cadre informationnel . . . . .	6
Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) . . . . .	6
Programme de recherche de la Commission . . . . .	7
Sondage auprès des diplômés de 1996 . . . . .	7
Inscriptions . . . . .	8
Site Web de la CESPM . . . . .	8

#### *Stimuler la Coopération*

Congrès sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .	9
Consultations au sujet du Rapport sur les attentes du CMEC . . . . .	9
Réseau informatique NB/ÎPÉ . . . . .	9
Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les loisirs et sports, et l'éducation de la santé . . . . .	9

#### *Services Aux Provinces et Aux Établissements*

Financement incitatif . . . . .	9
Transfert financier UNB - STU . . . . .	10
Avis au sujet de la modification à la loi intitulée University Act de l'Île-du-Prince-Édouard . . . . .	10
Ententes Intra-Maritimes de financement des programmes . . . . .	11

#### *Ententes Interprovinciales*

Entente Nouveau-Brunswick et Québec . . . . .	11
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, l'University of Waterloo et la CESPM . . . . .	11

#### *Aperçu Financier*

Subventions de fonctionnement . . . . .	12
---	----

ANNEXES . . . . .	13
-------------------	----



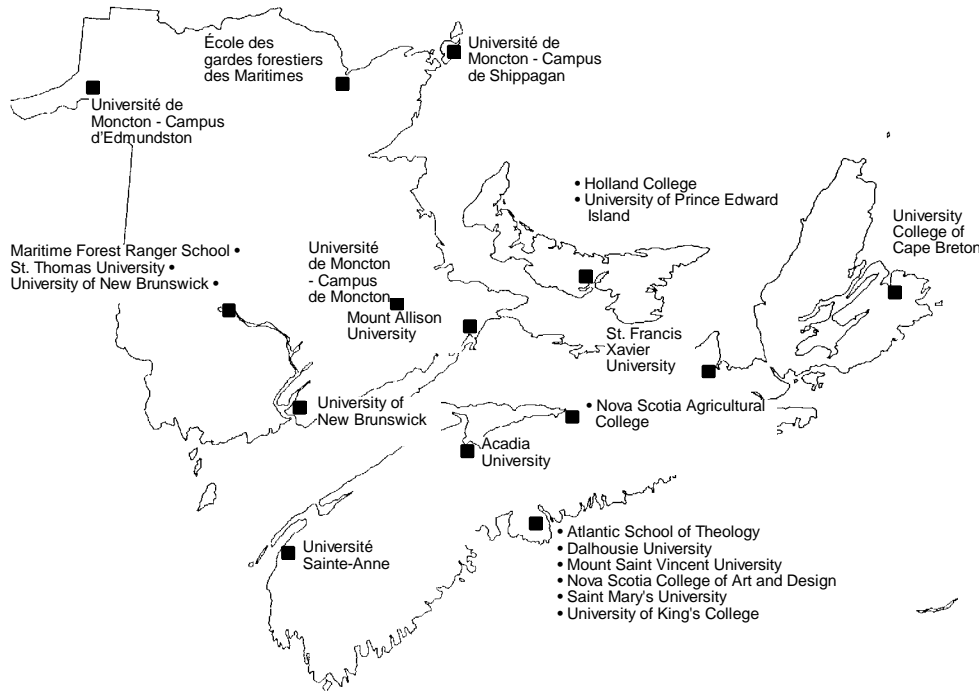
**COMPÉTENCE ET MANDAT**

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM agit comme un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Une loi parallèle est en voie de rédaction dans chacune des trois provinces pour donner effet à l'entente. Vous trouverez une copie de l'entente à l'annexe A.

L'entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continuera de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans

chaque province soient modifiées. Les principales fonctions de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples<sup>1</sup>. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie<sup>(2)</sup>.



**Établissements d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes relevant de la compétence de la CESPM**

## Nouveau-Brunswick

École des gardes forestiers des Maritimes<sup>(1), (2)</sup>  
- Fredericton et Bathurst  
Mount Allison University  
St. Thomas University  
Université de Moncton<sup>(1)</sup>  
- Moncton, Edmundston et Shippagan  
University of New Brunswick<sup>(1)</sup>  
- Fredericton et Saint John

## Nouvelle-Écosse

Acadia University  
Atlantic School of Theology  
Dalhousie University  
Mount Saint Vincent University  
Nova Scotia Agricultural College  
Nova Scotia College of Art and Design  
Saint Mary's University  
St. Francis Xavier University  
University College of Cape Breton  
University of King's College  
Université Sainte-Anne

## Île-du-Prince-Édouard

Holland College<sup>(1), (2)</sup>  
- Charlottetown, Royalty et Summerside  
University of Prince Edward Island

## MEMBRES DE LA CESPМ

La CESPМ est composée de dix-neuf membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins six des dix-neuf membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents [catégorie a)]; hauts fonctionnaires et chefs administratifs des établissements non universitaires [catégorie b)]; et le public en général [catégorie c)]. Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la fin de l'année, la Commission était composée des membres suivants :

		<b>Catégorie</b>	<b>Expiration du mandat</b>
Lucille Auffrey	Directrice générale Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Rachel Bard	Sous-ministre adjointe Ministère de l'Éducation Fredericton (N.-B.)	b	le 31 mars 2001
David Cameron	Professeur de sciences politiques Dalhousie University Halifax (N.-É.)	a	le 31 mars 1999
Susan Clark	Directrice générale Nova Scotia Council on Higher Education Halifax (N.-É.)	b	le 31 décembre 2000
Mike Clow	Directeur de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage Ministère de l'Éducation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
John Crossley	Vice-recteur University of Prince Edward Island Charlottetown (Î.-P.-É.)	a	le 31 mars 2000
Lawrence Durling	Président, CESPМ Vice-recteur aux finances et à l'administration St. Thomas University, Fredericton (N.-B.)	a	le 31 mars 2000



Sheldon Gillis	Étudiant Université Sainte-Anne Pointe-de-l'Église (N.-É.)	c	le 31 mars 1999
Anthony Knight	Président New Brunswick Student Alliance Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 1999
Fernand Landry	Directeur général VIII <sup>e</sup> Sommet de la Francophonie Moncton (N.-B.)	a	le 31 mars 1999
Sue Loucks	Directrice exécutive Island Hospice Association Charlottetown (Î.-P.-É.)	c	le 31 mars 2000
Bernard M. MacDonald	Directeur adjoint de l'administration Nova Scotia Agricultural College Truro (N.-É.)	a	le 31 mars 2001
Marie T. Mullally	Directrice générale Services, prestation et opérations Ministère des Entreprises et des Services aux consommateurs Halifax (N.-É.)	b	le 30 novembre 2000
Debbie Pineau	Conseillère en projets spéciaux Ministère de l'Éducation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
Peter Rans	Conseiller principal de direction Nova Scotia Council on Higher Education Halifax (N.-É.)	b	le 31 mars 1999
Richard Tingley	Homme d'affaires Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Judith Woodsworth	Vice-rectrice aux affaires universitaires Mount Saint Vincent University Halifax (N.-É.)	a	le 31 mars 2001

Le 31 mars 1999, il y avait deux postes vacants au sein de la Commission, les deux dans la catégorie (c) en Nouvelle-Écosse.

## PERSONNEL DE LA CESPМ

À la fin de l'année, le personnel de la CESPМ comprenait:

Directrice en chef des opérations	Carmelita Boivin-Cole
Directrice de la recherche et de la planification universitaire	Mireille Duguay
Agente des finances	Deanna Brewer
Agente de recherche	Sharleen Bulmer
Agent de recherche	vacant
Agente de recherche	Catherine Brown
Chef de projet SIDE	Mohamed El Le-Bayoumi
Administrateur des bases de données	vacant
Adjointe administrative	Joanne Neilson
Secrétaire	Gaëtane Frigault
<i>Personnel à contrat - Cadre informationnel</i>	
Directrice de la gestion de l'information	Renée Davis



## RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions ordinaires aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 1998-1999, la Commission a tenu cinq réunions aux dates et aux endroits suivants :

- le 6 avril 1998 - Truro (N.-É.)
- le 8 juin 1998 - Antigonish (N.-É.)
- le 14 septembre 1998 - Halifax (N.-É.)
- le 18 novembre 1998 - Moncton (N.-B.)
- le 1<sup>er</sup> février 1999 - Halifax (N.-É.)

Ainsi, tout au long de l'année, les membres ont pu rencontrer des représentants du Nova Scotia Agricultural College, de la St. Francis Xavier University, de l'University of King's College, de l'Université de Moncton et de la Saint Mary's University.

## COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission a plusieurs comités consultatifs, composés de membres du personnel, de membres de la Commission, et de représentants des gouvernements et des universités, qui donnent des conseils et un appui à la Commission relativement à différentes activités. Durant 1998-1999, voici les comités consultatifs qui étaient en activité :

Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires

Comité provincial des sciences de la santé au N.-B.

Comité des finances de la CESPM

Groupe de travail - Sondage auprès des diplômés de 1996

Comité organisateur du congrès de 1998

Comité consultatif sur le Cadre informationnel

Groupe de travail sur la recherche.

La liste des membres des comités figure à l'annexe B.

## PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle entente prévoit la présentation d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM au plus tard le mois d'août 1999 qui énoncera les priorités stratégiques et jettera des bases solides pour la réalisation de ces priorités. Les membres de la Commission et du personnel ont donc participé à plusieurs séances de planification durant l'année 1998-1999 pour clarifier les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes de la Commission. Lors de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> février 1999, la Commission a approuvé un aperçu provisoire en vue de l'établissement de son premier plan d'entreprise pluriannuel. Le 24 mars 1999, les membres de la Commission ont examiné la première ébauche du plan d'entreprise. Le plan d'entreprise devrait être publié au mois d'août 1999.

**ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

La « Politique en matière d'assurance de la qualité » de la CESPM a été approuvée en novembre 1997 et révisée en février 1998 et 1999. Elle prévoit :

- un examen des programmes universitaires avant leur implantation;
- la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de qualité interagissent et seront complétés par des efforts continus visant à déterminer et à diffuser l'information au sujet de pratiques efficaces d'amélioration de la qualité. La Commission a convenu de réviser la politique chaque année en février.

**Mécanisme d'examen des programmes**

En novembre 1998, la Commission a approuvé de nouvelles lignes directrices pour la préparation de propositions de programmes de même que le nouveau mandat du Comité consultatif de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA)-CESPM sur les affaires universitaires.

Le mécanisme d'examen des programmes vise à aider les établissements à améliorer la qualité de programmes précis et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits les étudiants et que terminent ces derniers satisfont à des normes convenues de qualité (structure du programme, ressources humaines et financières appropriées, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur pertinence. Il situe également le programme dans un contexte régional et assure que les programmes régionaux sont conçus de manière appropriée et que tout dédoublement inutile est évité.

Le nouveau mécanisme d'examen a été implanté officiellement le 31 décembre 1998. Ainsi, la durée de l'examen pour la grande majorité des propositions diminuera considérablement, passant de trois à six mois, en moyenne, à quatre semaines.

Les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en

oeuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen sommaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement; la proposition peut être renvoyée au Comité consultatif sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. Les projets de programmes nouveaux ou modifiés qui demandent l'apport d'une contribution nouvelle ou additionnelle de fonds publics sont examinés en profondeur. Une proposition sera également soumise à un examen approfondi si l'examen superficiel fait ressortir des préoccupations majeures. Dans ce cas, la Commission renvoie les propositions au Comité consultatif AUA-CESPM pour recevoir son avis.

Le comité procède à un examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés; conseille la Commission sur les activités continues ou l'élaboration de la nouvelle politique d'assurance en matière de qualité; fait ressortir les questions qui doivent donner lieu à une recherche et examine les résultats de cette recherche; et aide, au besoin, à exécuter des projets à la demande de la Commission. La liste des membres du Comité consultatif AUA-CESPM figure à l'annexe B.

En 1998-1999, la Commission a examiné 88 propositions de programmes. Le tableau 1 résume les décisions de la CESPM concernant les propositions de programmes sur lesquelles elle s'est penchée durant l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions dans chaque cas.

T a b l e a u 1				
Résumé des décisions de la CESPM concernant les propositions de programme - 1998-1999				
	<u>Approbation</u>	<u>Refus</u>	<u>En attente</u>	<u>À titre d'information</u>
Nouveaux programmes	38	-	4	2
Programmes modifiés	36	-	1	2
Abandons	-	-	-	5

**La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité**

Les consultations avec tous les groupes d'intervenants ont mené à l'établissement d'un mécanisme parallèle de

vérification quant aux politiques et aux pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. L'implantation du mécanisme débutera en 1999. Ce projet vise à établir que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

Au plus tard en janvier 1999, tous les établissements conférant des grades universitaires relevant de la compétence de la CESPМ devaient fournir un relevé décrivant la compatibilité de leurs activités courantes dans le domaine de l'assurance de qualité avec la politique de la CESPМ en matière de l'assurance de la qualité en général et avec les lignes directrices des politiques des établissements en matière d'assurance de la qualité en particulier. Ils devaient également fixer les priorités futures dans le domaine de l'assurance de la qualité. Des données de référence ayant rapport aux activités et aux priorités des établissements dans le domaine de l'assurance de la qualité seront établies.

Les activités de vérification seront réalisées à des intervalles de sept ans dans chaque établissement. Au cours du cycle de sept ans, il y aura deux examens par année durant la première tranche de cinq ans, tandis que trois examens seront réalisés durant les deux dernières années du cycle. Les deux premiers examens seront entrepris en 1999.

## **DONNÉES ET INFORMATION**

La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au pays comme une source inestimable de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire.

En 1998-1999, la Commission a reçu quelque 600 demandes d'information émanant d'un vaste éventail d'intervenants : gouvernements, public, étudiants, corps professoral, établissements et organismes nationaux. Bon nombre de ces demandes nécessitent une analyse et une intégration des données provenant d'une variété de ressources. Il a été déterminé qu'une approche perfectionnée, conviviale et offerte sur le Web est requise pour répondre d'une manière efficace par rapport aux coûts, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, à cette demande croissante. La nouvelle Initiative du cadre informationnel de la Commission est motivée par ce besoin.

### ***Initiative du cadre informationnel***

Au cours de 1998-1999, les travaux se sont poursuivis relativement à l'architecture technique, au contenu, à la conception et à la mise au point du cadre informationnel. Le cadre fournira des données complètes sur l'enseignement

postsecondaire dans la région, y compris des indicateurs et d'autres données visant à améliorer la transparence, à appuyer l'élaboration de politiques et à améliorer la prise de décisions. Le comité consultatif sur le cadre informationnel (CCCI) s'est réuni régulièrement durant cette période. La liste des membres du comité figure à l'annexe B.

La première phase de l'interface sur le Web présentera l'information au sujet des données sur les inscriptions. Ces renseignements, qui seront disponibles sur le site Web de la CESPМ d'ici le printemps 1999, seront présentés au moyen d'un graphique initial illustrant les tendances générales des cinq dernières années. Le visiteur pourra accéder à des données plus détaillées, y compris les ensembles de données eux-mêmes. En plus de mises à jour annuelles, il y aura ajout de nouvelles données deux fois par année.

De concert avec le développement du système, les activités se poursuivent relativement à la mise au point des éléments et des indicateurs, à l'élaboration de modalités de collecte de données et aux consultations avec les principaux intervenants. En avril 1998, la Commission a approuvé une liste d'éléments.

La Commission a continué d'assurer la liaison pour d'autres initiatives d'information, notamment avec le comité de gestion stratégique du Conseil des ministères de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le groupe de travail de Statistique Canada et du CMEC sur l'amélioration du Programme de statistiques de base sur l'éducation.

### ***Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE)***

Au cours de 1998-1999, les travaux se sont poursuivis relativement à la mise au point du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) en collaboration avec Statistique Canada. Le SIDE, qui remplacera les trois sondages nationaux actuels sur les inscriptions, fournira des renseignements plus complets sur les étudiants, saisissant des données détaillées jusqu'au niveau des cours. Ces données formeront le gros du cadre informationnel.

Au cours de l'année visée par le présent rapport, les huit établissements (Acadia University, Holland College, Mount Saint Vincent University, Mount Allison University, Nova Scotia Agricultural College, Université de Moncton, University of New Brunswick, et University of Prince Edward Island), qui ont participé au projet pilote, ont entrepris de concevoir leurs fichiers de données pour le SIDE. Cinq d'entre eux ont achevé avec succès le projet pilote en juillet 1998. En novembre 1998, les établissements relevant de la compétence de la CESPМ ont intégré les éléments de données du SIDE à leurs systèmes

d'information internes. De plus, il y a eu ajout de tous les programmes offerts dans les établissements des Maritimes qui ne figuraient pas la Classification of Instructional Programmes (CIP) des États-Unis de l'an 2000. En décembre 1998, un système protégé de transfert et d'emmagasinage des données a été établi en raison de la nature délicate des données du SIDE.

En janvier 1999, les cinq établissements qui ont achevé avec succès le projet pilote ont commencé à présenter des rapports suivant le format du SIDE. Tous les établissements des Maritimes sont en train de se préparer à faire la transition du SISCOU au SIDE à compter de l'année universitaire 1999-2000.

Un groupe de travail du Comité des finances a été établi pour présenter des options et des recommandations au Comité des finances afin de régler les problèmes reliés à la transition du SISCOU au SIDE pour assurer la constance des calculs des formules de financement régionales et provinciales. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises durant l'automne 1998 et a rédigé un document intitulé *Financial Issues on the USIS to ESIS Transition* en novembre cette année-là. Le rapport a été présenté à la réunion du 22 janvier 1999 du Comité des finances. Le groupe, présidé par Larry Durling, était formé des représentants des trois ministères de l'Éducation des Maritimes, de l'University of New Brunswick, de l'Université de Moncton, de l'University of Prince Edward Island, de l'Acadia University et de la CESPM.

### ***Programme de recherche de la Commission***

En plus de la collecte, la Commission surveille les données pour déceler les tendances qui doivent faire l'objet d'une analyse. Après avoir produit durant quelques années des rapports de recherche comme les deux sondages des diplômés et une étude sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes, la Commission a jugé que le temps était venu à nouveau de consulter les intervenants pour fixer ses priorités en matière de recherche pour les trois prochaines années. Ainsi, après une demande de suggestions de tous les intervenants, des réunions ont eu lieu avec les intervenants (étudiants et AUA, entre autres) durant le printemps et l'été 1998.

La Commission a alors formé un groupe de travail sur la recherche pour examiner les suggestions recueillies (la liste des membres figure à l'annexe B). Le programme de recherche n'est pas encore final; cependant, voici les sujets jugés prioritaires : une étude de suivi à l'Étude sur l'accessibilité, un ambitieux programme de sondages auprès des diplômés, un examen de la recherche menée dans les universités des Maritimes et le financement et, comme quatrième priorité possible, un examen des moyens

possibles d'améliorer les liens entre les universités et les employeurs dans différents secteurs.

Le programme des résultats des diplômés comportera la réalisation de sondages la première, la cinquième et la dixième année après l'obtention du diplôme. En septembre 1999, un sondage auprès des diplômés de 1996 après trois ans sera réalisé pour acquérir un savoir-faire dans les études longitudinales, tout en fournissant des données utiles sur les résultats des diplômés.

À la fin de l'année, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a accepté de financer partiellement le projet sur la recherche menée dans les universités. Ce projet vise à améliorer le positionnement des établissements postsecondaires des Maritimes dans la recherche nationale. Il s'agit de déterminer un aperçu de la portée de la recherche dans les Maritimes, ses créneaux, le degré d'accès aux subventions, à l'investissement et aux partenariats, ainsi que les contributions actuelles et éventuelles en vue de réaliser les priorités socio-économiques et affronter les défis dans l'avenir.

### ***Sondage auprès des diplômés des universités***

Terminé en février 1998, le « Sondage des diplômés des universités des Maritimes de 1996 » a été publié en avril 1998. Voici les faits saillants du sondage :

- Dans l'ensemble, 90 % de la cohorte de 1996 étaient satisfaits des installations, des services et du corps professoral des universités du Canada atlantique.
- La plupart des diplômés (87 %) jugeaient que leur expérience à l'université en avait valu la peine pour ce qui est du temps, de l'énergie et de l'argent investis.
- La plupart des répondants (95 %) ont occupé au moins un emploi depuis l'obtention de leur diplôme.
- Le taux de chômage chez les diplômés s'est abaissé également à 13,4 %, ce qui est une diminution de plus d'un point de pourcentage depuis le sondage de 1995.
- En dépit de perspectives d'emploi plus reluisantes, près de la moitié des diplômés de 1996 qui occupaient un emploi ne travaillaient pas encore dans un domaine relié à leur niveau de scolarité.
- Les gains hebdomadaires des diplômés occupant un emploi à temps plein sont à la hausse, passant à 562 \$ par semaine, en moyenne, soit une augmentation de près de 25 \$ par rapport aux gains de la cohorte de 1995.
- Contrairement à la croyance voulant que bon nombre des diplômés quittent la région pour trouver de l'emploi, le sondage a fait ressortir que quelque 87 % des diplômés qui avaient vécu dans la région avant de poursuivre des études universitaires étaient demeurés au Canada atlantique.

- Quelque 53 % des diplômés de 1996 ont dû emprunter pour financer leurs études; presque la totalité ont obtenu un prêt aux étudiants du gouvernement.

L'endettement moyen des étudiants contractant des prêts aux étudiants s'est accru de quelque 3 000 \$ en une seule année.

- Quatre-vingt-huit pour cent des étudiants ont travaillé pour payer leurs études; de ce nombre, 63 % ont occupé un emploi durant l'année universitaire et durant l'été; 5 % ont travaillé durant l'année universitaire seulement, et 32 %, durant l'été seulement.

Dans l'avenir, il y aura comparaison des résultats du sondage avec ceux des sondages auprès des diplômés futurs pour surveiller les tendances, faire des analyses de données par province et réaliser des comparaisons avec les résultats nationaux.

### Inscriptions

La CESPM constitue une source importante de données concernant les inscriptions. En 1998-1999, au sein des universités situées dans les limites territoriales de la Commission, le total des inscriptions à temps plein se chiffrait à 50 853, soit un niveau égal à celui de 1997-1998. Au premier cycle, les inscriptions à temps plein ont diminué

de 0,5 % par comparaison avec l'année 1997-1998, alors que les inscriptions à temps plein aux deuxième et troisième cycles ont augmenté de 0,5 %. L'équivalent temps plein des des inscriptions à temps partiel se chiffrait à 7 412,87, une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Les annexes D-1 et D-2 indiquent respectivement les équivalences à plein temps ainsi que le nombre pondéré d'inscriptions équivalentes à plein temps par établissement. Le tableau 2 montre la répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau d'étude. Les différents programmes de chaque catégorie de discipline sont présentés à l'annexe E.

### Site WEB de la CESPM

Lancé le 1<sup>er</sup> mai 1997, le site Web de la CESPM ([www.mphec.ca](http://www.mphec.ca)) a continué de s'étendre durant l'année. Entièrement bilingue, le site contient de l'information au sujet des points suivants : les membres et le personnel de la Commission, les principaux intervenants (y compris les liens vers les sites Web des établissements relevant de la compétence de la CESPM), les principales publications de la CESPM, le Congrès de la CESPM sur l'état de

Tableau 2 - Répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau dans les Provinces maritimes - 1998-1999

Catégorie de discipline :	Inscriptions à plein temps		
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
Arts et sciences - Général	11 371		10
Sciences agricoles et biologiques	3 567	219	110
Éducation	3 594	297	13
Génie et sciences appliquées	3 834	256	119
Beaux-arts et arts appliqués	1 429	17	
Professions de la santé	2 858	555	32
Lettres et sciences humaines et disciplines connexes	2 909	225	89
Mathématiques et sciences physiques	2 900	254	110
Affaires et commerce	7 769	570	
Sciences sociales	6 146	362	104
Non signalé	851	13	
<b>Total</b>	<b>47 228</b>	<b>2 768</b>	<b>587</b>

l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, ainsi que d'autres activités de la CESPM. Il donne également les résultats de l'Initiative du cadre informationnel dans la base de données en ligne des Maritimes (BDM).

## **STIMULER LA COOPÉRATION**

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration. En faisant participer les intervenants du milieu d'enseignement postsecondaire à la Commission et aux différents comités et ateliers, elle contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. La Commission a également eu recours à d'autres outils, en particulier son congrès, pour promouvoir le dialogue. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements et des établissements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

### ***Congrès sur l'état de l'enseignement supérieur***

En 1997, la Commission a organisé son premier congrès sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes. Compte tenu du succès remporté, un deuxième congrès s'est tenu en novembre 1998. Il avait pour thème « Transitions : stratégies pour travailler ensemble ». La liste des membres du comité organisateur du congrès de 1998 figure à l'annexe B.

Le congrès, qui a eu lieu à Moncton, au Nouveau-Brunswick, a attiré 122 participants. Le conférencier principal était Claude Lajeunesse, recteur de la Ryerson Polytechnic University; Ann Dowsett Johnston, rédactrice adjointe de la publication « Maclean's Guide to Universities », a prononcé une allocution lors de la séance plénière; tandis que Brian Milton, directeur général par intérim de la Fondation canadienne des bourses du millénaire, a pris la parole au déjeuner. Un panel de recteurs d'universités et de directeurs des collèges communautaires des Maritimes, trois séances simultanées de 55 minutes sur des sujets allant des attentes des employeurs à l'égard de l'enseignement supérieur à la résolution de problèmes par ordinateur, de même qu'une « discussion en carrousel » étaient également prévus au programme.

Le congrès a souligné les défis courants les plus pressants à relever par l'apprenant, les établissements et les gouvernements des Maritimes, a fourni un forum de discussion et l'occasion aux participants d'explorer diverses façons de relever ces défis.

### ***Consultation au sujet du rapport sur les attentes du CMEC***

La Commission a coordonné les consultations au sujet du document de travail intitulé « Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada » du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Il en a résulté un document énonçant les attentes générales des gouvernements à l'égard de l'enseignement postsecondaire.

### ***Réseau informatique NB/ÎPÉ***

L'année 1998-1999 a marqué la vingt-huitième année d'existence du Réseau informatique NB/ÎPÉ. Principalement, le Réseau offre à ses membres un lien entre eux et le reste du monde, la possibilité de partager les frais d'achat et de soutien du matériel et de logiciels, ainsi que de partager des services en réseau.

Le Réseau informatique NB/ÎPÉ est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice en chef des opérations de la CESPM. Le comité du Réseau informatique, qui relève du conseil d'administration, se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau.

La coopération entre les membres existants continue de faire la force de l'organisation. Comme il a été demandé, des discussions ont eu lieu au sujet de la possibilité d'accroître le nombre de membres du Réseau informatique et du fonctionnement en pratique. Au moins un établissement devrait s'allier au Réseau informatique au cours de l'année à venir. Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons la tenue d'appels d'offres et l'attribution de contrats pour l'accès au réseau des établissements du Nouveau-Brunswick membres, ce qui a accru la largeur de bande et la vitesse de transmission, sans augmenter les coûts.

### ***Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs, et l'éducation de la santé***

En 1975, la Commission a formé un groupe d'étude, composé des doyens et des directeurs des écoles conférant des grades en éducation physique et dans des domaines connexes, afin d'établir un plan pour rationaliser le développement de l'éducation physique et des domaines connexes dans les établissements d'enseignement supérieur à la grandeur de la région. En 1986, ce plan a été mis à jour pour tenir compte des changements dans la discipline. En février 1999, la Commission a accepté de relancer le groupe d'étude pour assurer la pertinence du cadre de travail régional de 1986, tout en établissant des possibilités d'avancement dans ce domaine d'étude.

## **SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS**



La gestion des ententes de financement provinciales et des responsabilités de financement pour les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard demeure la responsabilité de la CESPМ.

### **Financement incitatif**

La Commission voit à allouer et à administrer les fonds en vertu du programme de financement incitatif du Nouveau-Brunswick. Ce programme vise à produire des résultats dans les secteurs ciblés par l'allocation d'une aide aux universités ainsi qu'à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises si celles-ci sont dans l'intérêt de l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, habituellement en février, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick avise la CESPМ et les universités du montant alloué au financement incitatif. Les universités ou d'autres organisations présentent des demandes de financement à la Commission. Le personnel analyse les demandes et formule une recommandation au Comité des finances de la Commission. En 1998-1999, la somme de 278 509,47\$ a été allouée sous forme de financement incitatif.

### **Transfert financier UNB - STU**

Le partage de services et d'installations, appuyé par des transferts de fonds, fait partie des relations entre l'University of New Brunswick (UNB) et la St. Thomas University (STU) depuis 1963. Les établissements avaient alors déterminé que cet arrangement leur ferait réaliser des économies par suite d'une réduction de dédoublement. Il revient à la Commission de déterminer le montant du transfert. Lors de sa réunion en avril 1998, la Commission a décidé de retenir les services d'un conseiller financier chevronné et digne de confiance dont le choix est approuvé par l'UNB et la STU afin d'enquêter sur les coûts et les services qui sont à la base du transfert. Un conseiller externe a été engagé pour coordonner les activités avec les représentants des deux établissements et en faire rapport. En décembre 1998, un rapport a été présenté au Comité des finances proposant une solution. Une entente a été conclue par après.

### **Avis au sujet de la modification à la loi intitulée University Act de l'Île-du-Prince-Édouard**

En février 1998, le sous-ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a demandé à la Commission de lui fournir un avis et des recommandations au sujet de la modification

Tableau 3 - Transferts de fonds entre les Provinces maritimes en 1998-1999 en vertu des inscriptions universitaires dans les programmes régionaux de 1996-1997

	PROVINCE DE RÉSIDENCE							
	NB		NÉ		ÎPÉ		TOTAL	
	Inscr	000 \$	Inscr	000 \$	Inscr	000 \$	Inscr	000 \$
Nouveau-Brunswick								
Mount Allison University	-	-	0	0,0	4	30,9	4	30,9
St. Thomas University	-	-	0	0,0	12	51,1	12	51,1
Université de Moncton (Moncton)	-	-	29	199,8	23	158,2	52	358,0
Université de Moncton (Edmundston)	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Université de Moncton (Shippagan)	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0,0
University of NB (Fredericton)	-	-	129	1 331,9	93	880,0	222	2,212,0
University of NB (Saint-Jean)	-	-	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Total NB</b>	-	-	<b>158</b>	<b>1 531,7</b>	<b>132</b>	<b>1,120,2</b>	<b>290</b>	<b>2 651,9</b>
Nouvelle-Écosse								
Acadia University	45	273,1	-	-	18	116,0	63	389,1
Atlantic School of Theology	9	48,2	-	-	2	10,7	11	58,9
Dalhousie University	376	4,507,0	-	-	164	1,729,1	540	6,236,1
Mount Saint Vincent University	57	241,0	-	-	15	64,3	72	305,3
NS Agricultural College	78	565,9	-	-	19	132,1	97	698,0
NS College of Art and Design	2	21,5	-	-	9	50,0	9	71,5
St. Francis Xavier University	12	64,3	-	-	5	60,7	21	125,0
Saint Mary's University	0	0,0	-	-	5	29,5	5	29,5
Université Sainte-Anne	0	0,0	-	-	10	32,1	10	32,1
University College of Cape Breton	4	10,7	-	-	2	5,4	6	16,1
University of King's College	15	57,1	-	-	2	7,1	17	64,2
<b>Total NÉ</b>	<b>598</b>	<b>5 788,8</b>	-	-	<b>253</b>	<b>2 237,0</b>	<b>851</b>	<b>8 025,8</b>
Île-du-Prince-Édouard								
University of Prince Edward Island	3	25,7	0	0,0	-	-	3	25,7
<b>Total ÎPÉ</b>	<b>3</b>	<b>25,7</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	-	-	<b>3</b>	<b>25,7</b>

possible de la loi intitulée *University Act* pour permettre à l'University of Prince Edward Island (UPEI) d'octroyer des grades de deuxième et de troisième cycle pour des programmes autres que la médecine vétérinaire. Les principaux programmes offerts à l'université sont surtout des cours de base en arts libéraux et en sciences et dans certaines études professionnelles de premier cycle, sauf en médecine vétérinaire. En réponse à la demande, la CESPMP a embauché un consultant externe pour examiner le plan proposé. Après une réunion publique tenue à l'Île, des réunions avec les représentants de l'UPEI et un examen des projets de développement du programme de deuxième et de troisième cycle de l'université, le consultant a recommandé de modifier la loi. En septembre 1998, à partir des recommandations du consultant et du Comité consultatif AUA-CESPMP sur les affaires universitaires, la Commission a recommandé au gouvernement de l'Î.-P.-É. de modifier la loi intitulée *University Act* pour permettre à l'UPEI d'octroyer des grades de deuxième et de troisième cycle dans des domaines autres que la médecine vétérinaire. Le gouvernement de l'Île a modifié la loi en décembre 1998.

#### **Ententes intra-Maritimes de financement des programmes**

En vertu de la formule de financement régionale, chacune des trois Provinces maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits dans l'une ou l'autre des autres provinces, aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds en toute année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux de deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les données d'inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis).

Le tableau 3 indique, par rapport à chaque établissement, les transferts de fonds pour l'année 1998-1999 et les inscriptions de 1996-1997, en fonction desquelles les transferts sont établis. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont faits sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. Les inscriptions de 55 étudiants du Nouveau-Brunswick et de 66 étudiants de la Nouvelle-Écosse au Collège vétérinaire de l'Atlantique de l'University of Prince Edward Island ne paraissent pas au tableau puisqu'elles sont financées en vertu d'un accord distinct qui rallie la participation des quatre provinces de l'Atlantique.

#### **ENTENTES INTERPROVINCIALES**

En 1998-1999, la Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 1998-1999 en vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 4. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe F du présent rapport.

#### **Entente Nouveau-Brunswick - Québec**

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick - Québec, prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'inscription d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard par année au programme de médecine. En avril 1997, le Nouveau-Brunswick a accepté de rendre permanent l'arrangement provisoire pris avec le Québec pour financer les places des étudiants s'inscrivant à un programme de médecine spécialisée. Les deux provinces ont donc négocié une modification officielle à l'entente.

Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick surveille le fonctionnement de cette entente, examine périodiquement la gamme des programmes et coordonne les demandes d'admission aux programmes visés par l'entente. La liste des membres de ce comité se trouve à l'annexe B.

Tableau 4 - Ententes interprovinciales - Nombre total d'inscriptions\* - 1998-1999

Entente Nouveau-Brunswick - Québec	Nombre d'étudiants
Agriculture	4
Audiologie et orthophonie	5
Ergothérapie (comprend un étudiant de l'Î.-P.-É.)	11
Médecine	93
Médecine familiale	14
Art dentaire	20
Médecine vétérinaire	7
Optométrie	5
Pharmacie	19
Physiothérapie	18
	<hr/> 196
Spécialités médicales	
- Anesthésie	2
S Chirurgie générale	2
- Gériatrie	1
S Médecine interne	4
- Neurochirurgie	1
- Obstétrique-gynécologie	1
S Pédiatrie	1
S Psychiatrie	1
S Radiologie	2
S Radio-oncologie	1
S Urologie	1
	<hr/> 17

Total	213
Entente NB/Î.-P.-É./Ontario	
Optométrie	4

\*Veuillez noter qu'il s'agit d'un nombre provisoire.

### ***Entente tripartite entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM***

L'entente entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario prévoit une place par année pour les étudiants anglophones du Nouveau-Brunswick et une place aux trois ans pour ceux de l'Île-du-Prince-Édouard au programme d'optométrie de la University of Waterloo.

### **APERÇU FINANCIER**

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 1998-1999 :

#### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

##### ***Nouveau-Brunswick***

L'année financière 1998-1999 représentait la troisième et dernière année du plan de financement annoncé pour les universités en 1996-1997. Selon ce plan, l'aide aux subventions de fonctionnement diminuerait de 2 % pour chacune des trois années. Pour 1998-1999, cela a représenté une diminution de 1,8 % de l'aide financière offerte aux établissements pour une année universitaire, excluant les fonds approuvés pour le financement incitatif et l'expansion du programme de sciences infirmières de l'University of New Brunswick et de l'Université de Moncton. Pour ce qui est de chaque établissement, le montant des subventions a varié légèrement par rapport à cette diminution globale en raison des variations dans les inscriptions.

##### ***Nouvelle-Écosse***

En 1998-1999, le Nova Scotia Council on Higher Education a implanté une nouvelle formule de calcul pour distribuer les subventions provinciales. Le budget provincial déposé en 1998-1999 prévoyait la première phase d'un engagement de

trois ans visant à relever l'aide accordée aux universités, soit de 183 M \$ en 1997-1998 à 206 M\$.

En 1998-1999, il y a eu augmentation du crédit budgétaire pour l'aide aux universités de 6,5 M \$; de plus la réduction au titre des frais supplémentaires pour les étudiants étrangers (en 1997-1998, 2,0 M \$) a été éliminée. Le milieu universitaire a donc bénéficié d'une augmentation de 8,5 M\$, ou de 3,1 %, du financement par rapport au niveau accordé en 1997-1998.

##### ***Île-du-Prince-Édouard***

Dans son discours du budget d'avril 1997, le gouvernement provincial a indiqué que, à partir de l'année 1997-1998, un plan pluriannuel de financement serait mis en place afin de faciliter la planification des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Île. Le gouvernement prévoyait alors une réduction de 4 % de l'aide accordée aux établissements de l'Île pour l'année 1998-1999. Les prévisions de financement ayant été révisées, la réduction a été limitée à seulement 1,2 % pour atténuer les incidences sur les subventions de fonctionnement aux universités, ce qui a compensé les augmentations au titre des frais de scolarité.

Conformément au plan pluriannuel de financement annoncé en 1997, aucun ajustement des subventions de fonctionnement de 1999-2000 n'était prévu à la fin de l'année.

## ANNEXES

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire . . . . .	15
B	Membres des comités consultatifs de la Commission . . . . .	19
C	Étude des propositions de programmes en vue de subventions en 1998-1999 . . . . .	21
D-1	Inscriptions à plein temps et équivalences à plein temps des inscriptions à temps partiel par établissement et par province - 1998-1999 . . . . .	24
D-2	Équivalences des inscriptions à plein temps et équivalences des inscriptions à plein temps pondérées par niveau, établissement et province - 1998-1999 . . . . .	25
E	Principales catégories de disciplines . . . . .	26
F	États financiers vérifiés . . . . .	27
G	Distribution des subventions de fonctionnement sans restrictions - 1998-1999 . . . . .	28
H	Allocation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 1998-1999 . . . . .	29
I	Publications de la CESPМ . . . . .	30



## ANNEXE A

### ENTENTE RELATIVE AU RENOUELEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Entre : Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le ministre de l'Éducation et de la Culture,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le ministre de l'Éducation,

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

#### A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

#### B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

#### C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat regroupe les éléments suivants :

- (a) faire en sorte que les programmes d'étude soient de la durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- (b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;
- (c) assurer une transition en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;

- (d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- (e) assurer la qualité de l'enseignement.

## **D. PRINCIPALES FONCTIONS**

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

### **1. Contrôle de la qualité**

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

### **2. Données et renseignements**

La Commission fera en sorte de recueillir, de conserver et de rendre publics les renseignements afin de s'acquitter de son obligation redditionnelle envers le public au sujet des établissements postsecondaires relevant de sa compétence et d'appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur la politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire et conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

### **3. Stimuler l'action coopérative**

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- (a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- (b) encourager la signature d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

### **4. Administration des programmes régionaux**

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage qui s'offrent aux étudiants des trois provinces.

## **E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS**

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan opérationnel.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

## **F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION**

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan opérationnel pluriannuel.
3. Le plan opérationnel de la Commission contient un résumé, par fonction, des activités prévues par la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan opérationnel sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière des gouvernements qui commence le mois d'avril suivant, et contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intérieur de chacune des provinces et en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultations auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement, et il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan opérationnel approuvé.

## **G. COMPÉTENCE**

1. La Commission s'occupera de l'enseignement universitaire et surtout des programmes qui mènent à l'obtention d'un diplôme.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

## **H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION**

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.



**I. COMPOSITION DE LA COMMISSION**

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
  - (a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
  - (b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

**J. MESURES LÉGISLATIVES**

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

**K. FIN DE L'ENTENTE**

2. La présente entente restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

**L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE**

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

## **ANNEXE B**

### **MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE LA COMMISSION**

#### **COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES**

Nommés par l'AUA :

Edouard McAlduff, St. Francis Xavier University, Nouvelle-Écosse  
Rick Miner, University of New Brunswick (SJ), Nouveau-Brunswick  
Peter Ricketts, Dalhousie University, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard  
Debbie Pineau, Île-du-Prince-Édouard  
Judith Woodsworth, Nouvelle-Écosse - présidente

#### **COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Membres :

Rachel Bard, ministère de l'Éducation - présidente  
D<sup>r</sup> Jean-Pierre Lanteigne, médecin, Bathurst  
Michèle Roussel, ministère de la Santé et des Services communautaires, Nouveau-Brunswick  
P. Paul LeBlanc, professeur, Université de Moncton  
Edith Peters, pharmacienne, Moncton  
D<sup>r</sup> Denis D'Amours, médecin, Saint-Jacques

Personnes-ressources :

Edgar Robichaud, Centre universitaire de Shippagan, Université de Moncton  
D<sup>r</sup> Omer Doiron, médecin, Dieppe, représentant le ministère de la Santé et des Services communautaires  
Roger Gervais, Centre universitaire d'Edmundston, Université de Moncton  
D<sup>r</sup> Aurel Schofield, coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick et vice-doyen adjoint de l'Université de Sherbrooke  
Mireille Duguay, membre du personnel de la CESPM

#### **COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM**

Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard  
Rachel Bard, Nouveau-Brunswick  
Marie Mullally, Nouvelle-Écosse  
Peter Rans, Nouvelle-Écosse  
Richard Tingley, Nouveau-Brunswick

#### **GROUPE DE TRAVAIL DU SONDAGE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS DE 1996**

Lynn Bryant, ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage, Terre-Neuve  
Calvin Caiger, ministère de l'Éducation, Î.-P.-É.  
Gerald Galway, ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage, Terre-Neuve  
Lisa Penney, Nova Scotia Council on Higher Education, Nouvelle-Écosse  
Louise Polland, ministère de l'Éducation, Î.-P.-É.  
Peter Rans, Nova Scotia Council on Higher Education, Nouvelle-Écosse  
Kelly Rodgers-Sturgeon, ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, Nouveau-Brunswick  
Beth Corey, CESPM

### **COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS DE 1998**

Malcolm Clendenning, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Nouveau-Brunswick  
Ronald Drisdelle, Conseil économique du Nouveau-Brunswick, Nouveau-Brunswick  
Sheldon Gillis, étudiant, Nouvelle-Écosse  
Collette Landry-Martin, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick  
Jeannie Lea, University of Prince Edward Island, Île-du-Prince-Édouard  
Kelly McKnight, Nova Scotia Community College, Nouvelle-Écosse  
Marie Mullally, ministère des Entreprises et des Services aux consommateurs, Nouvelle-Écosse - présidente  
John Rowcroft, University of New Brunswick, Nouveau-Brunswick

### **COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CADRE INFORMATIONNEL**

Nommés par l'AUA :

Brian Christie, Dalhousie University, Nouvelle-Écosse  
Lawrence H. Durling, St. Thomas University, Nouveau-Brunswick  
David Hinton, University of New Brunswick, Nouveau-Brunswick

Nommés par la CESPM :

D<sup>r</sup> John Crossley, University of Prince Edward Island, Île-du-Prince-Édouard  
Renaud LeBlanc, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick  
D<sup>r</sup> Jacquelyn Thayer Scott, University College of Cape Breton, Nouvelle-Écosse

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECHERCHE**

Susan Clark, Nova Scotia Council on Higher Education  
John Crossley, University of Prince Edward Island  
Anthony Knight, New Brunswick Student Alliance  
Debbie Pineau, ministère de l'Éducation, Île du Prince-Édouard  
Peter Rans, Nova Scotia Council on Higher Education  
Mireille Duguay, CESPM

## ANNEXE C

### ÉTUDE DES PROJETS DE PROGRAMME 1<sup>ER</sup> AVRIL 1998 - 31 MARS 1999

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décision de la CESPM au 31 mars 1999	N* M T
Dalhousie University	- B.A. (Majeure et spécialisation) en linguistique	Approbation	N
	- Baccalauréat en gestion	Approbation	N
	- Baccalauréat en musique (enseignement)	Approbation	M
	- BSc en loisirs/Baccalauréat en gestion	Approbation	M
	- BSc en loisirs, mineure en affaires	Approbation	M
	- MSc en ergothérapie	Approbation	M
	- Diplôme de premier cycle en gestion des services de santé du'urgence	Approbation	N
Mount Saint Vincent University	- Baccalauréat ès arts appliqués en études familiales	Approbation	M
	- Baccalauréat ès arts appliqués en technologie de l'information	Approbation	M
	- BA (mineure) en études cinématographiques	Approbation	N
	- BA (majeure et spécialisation) en linguistique	Approbation	N
	- BSc en nutrition humaine appliquée Nutrition	Approbation	M
	- MA en études des enfants et de la jeunesse	Approbation	N
	- Diplôme de premier cycle en technologie de l'information/informatique	Approbation	M
Nova Scotia College of Art & Design	- BA (mineure en études cinématographiques	Approbation	N
	- BA ès arts visuels (majeure) en histoire de l'art	Approbation	N
Saint Mary's University	- BA (majeure et spécialisation) en criminology	Approbation	N
	- BA (mineure) en études cinématographiques	Approbation	N
	- BA (majeure et spécialisation) en linguistiques	Approbation	N
	- BSc (majeure et spécialisation) en informatique	Approbation	N
	- Diplôme d'études supérieures en criminologie	Approbation	N
	- MA en criminologie	Approbation	N
	- Doctorat en administration des affaires	Approbation	N
St. Thomas University	- BA (double majeure) en droits de la personne et une autre matière	Approbation	N
	- BEd (élémentaire) (secondaire)	Approbation	M
Université de Moncton	- BA (mineure) en développement personnel et social	Approbation	N
	- BA (spécialisation) en linguistique française	Approbation	M
	- BA (spécialisation) en littérature française	Approbation	M
	- Baccalauréat en sciences informatiques appliquées	Approbation	M
	- BAA concentration en Marketing	Approbation	M
	- BAA concentration en gestion des opérations	Approbation	M
	- BAA (mineure) en Marketing	Approbation	M
	- BAA (mineure) en gestion des opérations	Approbation	M

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	<u>Décision de la CESPM au 31 mars 1999</u>	<u>N* M T</u>
Université de Moncton	- Baccalauréat en droit (pour les titulaires d'un diplôme en droit civil)	Approbation	M
	- BSc (majeure) en informatique	Approbation	M
	- BSc (mineure) en informatique	Approbation	M
	- BSc (deuxième concentration) en informatique	Approbation	M
	- BSc en science et technologie alimentaires	Approbation	N
	- BSc (mineure) en sciences	Approbation	N
	- Baccalauréat en technologie industrielle	Approbation	N
	- Certificat en informatique	Approbation	M
	- Certificat en marketing	Approbation	M
	- Certificat en gestion des opérations et traitement des données administratives	Approbation	N
	- MA en éducation (concentration en administration scolaire, en enseignement et en consultation)	Approbation	M
	- MA en orientation	Approbation	M
	- Maîtrise en administration des affaires (à temps partiel)	Approbation	M
	- Maîtrise en éducation (concentration en administration scolaire, en enseignement et en consultation)	Approbation	M
University College of Cape Breton	- BA (spécialisation) en sciences politiques	Approbation	M
	- Baccalauréat ès sciences en études communautaires (psychologie, santé et environnement)	Approbation	N
	- Baccalauréat en technologie de l'information (spécialisation en systèmes d'information géographique)	Approbation	N
	- Baccalauréat en technologie de l'information (spécialisation en gestion de l'information)	Approbation	N
	- Baccalauréat en technologie de l'information (spécialisation en systèmes de réseaux)	Approbation	N
	- Baccalauréat en technologie de l'information (spécialisation en conception de systèmes informatiques)_	Approbation	N
	University of King's College	- BA (mineure) en études cinématographiques	Approbation
University of New Brunswick	- BA et BSc (spécialisation) dans une discipline des arts et des sciences	Approbation	N
	- Baccalauréat ès sciences de la santé en médecine nucléaire	En suspens	N
	- Baccalauréat ès sciences de la santé en radiothérapie	En suspens	N
	- Baccalauréat ès sciences de la santé en radiographie	En suspens	N
	- Baccalauréat en sciences informatiques et BSc (concomitants)	Approbation	N
	- Baccalauréat en informatique et BSc en génie de l'arpentage (concomitants)	Approbation	N
	- BA et BSc conjoints (majeure ou spécialisation) en arts et une discipline des sciences	Approbation	N
	- Maîtrise en sciences infirmières (sciences infirmières avancées de première ligne)	Deferral	M
- Certificat de premier cycle en développement de logiciels	Approbation	N	

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décision de la CESPM au 31 mars 1999	N* M T
University of Prince Edward Island	- B.A. (spécialisation) en sociologie et en anthropologie	Approbation	M
	- BA (mineure) en études théâtrales	Approbation	N
	- BAA en tourisme d'accueil	Approbation	N
	- BAA en technologie de l'information	Approbation	M
	- BAA programme de stage	Information/Dossier	M
	- BEd	Approbation	M
	- BEd (u an)	Information/Dossier	T
	- BEd (quatre ans)	Information/Dossier	T
	- Bed (volet de certificat d'enseignement en études familiales	Information/Dossier	T
	- Baccalauréat ès sciences de la santé en radiographie	En suspens	N
	- BSc (spécialisation) en chimie	Approbation	M
	- BSc (spécialisation) en mathématiques	Approbation	M
	- BSc (mineure) en informatique	Information/Dossier	M
	- BSc (majeure) en sciences familiales	Approbation	M
	- BSc (majeure) en alimentation et nutrition	Approbation	M
	- BSc (majeure) en mathématiques	Approbation	M
	- BSc (majeure) en mathématiques et informatique	Information/Dossier	T
	- BSc (majeure et spécialisation( en psychologie	Approbation	N
	- Diplôme de premier cycle (éducation permanente) en éducation des adultes	Information/Dossier	N
	- Diplôme de premier cycle (éducation permanente) en éducation inclusive	Information/Dossier	N
	- Diplôme d'études supérieures en éducation (leadership en apprentissage)	Approbation	N
	- Maîtrise en éducation (leadership en apprentissage)	Approbation	N
	- Programme de passage à l'université de deux ans en sciences informatiques	Information/Dossier	T

\* N= nouveau programme  
M= programme modifié  
T= programme terminé

**ANNEXE D-1**

**INSCRIPTIONS À PLEIN TEMPS ET ÉQUIVALENCES DE PLEIN TEMPS DES INSCRIPTIONS  
À TEMPS PARTIEL PAR ÉTABLISSEMENT ET PAR PROVINCE - 1998-1999**

	Plein Temps		Temps Partiel		TOTAL EPT	
	Tech/CC	Grade Univ	Tech/CC	Grade Univ	Tech/CC	Grade Univ
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
École des gardes-forestiers des Mar.	62.00	-	-	-	62.00	-
Mount Allison University	-	2 238.00	-	166.00	-	2 404.00
St. Thomas University	-	1 985.00	-	214.70	-	2 199.70
Université de Moncton-Moncton	-	3 551.00	-	339.75	-	3 890.75
Université de Moncton-Shippagan	-	362.00	-	129.86	-	491.86
Université de Moncton-Edmundston	-	663.00	-	151.63	-	814.63
University of New Brunswick-F. ton	-	7 461.00	-	869.99	-	8 330.99
University of New Brunswick-SJ	-	1 907.00	-	310.62	-	2 217.62
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	62.00	18 167.00	-	2 182.55	62.00	20 349.55
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Acadia University	-	3 392.00	-	348.53	-	3 740.53
Atlantic School of Theology	-	71.00	-	23.81	-	94.81
Dalhousie University	-	9 204.00	-	927.73	-	10 131.73
Mount Saint Vincent University	-	2 066.00	-	922.36	-	2 988.36
NS Agricultural College	223.00	567.00	4.80	27.84	227.80	594.84
NS College of Art and Design	-	689.00	-	55.68	-	744.68
Saint Mary's University	-	5 123.00	-	1 447.98	-	6 570.98
St. Francis Xavier University	-	3 547.00	-	331.12	-	3 878.12
Technical University of Nova Scotia	-	1 598.00	-	172.83	-	1 770.83
University College of Cape Breton	590.00	2 007.00	187.90	402.09	777.90	2 409.09
University of King' s College	-	842.00	-	9.60	-	851.60
Université Sainte-Anne	-	249.00	-	110.70	-	359.70
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	813.00	29 355.00	192.70	4 780.27	1 005.70	35 140.97
<b>Île-du-Prince-Édouard*</b>						
University of Prince Edward Island	-	2 443.00	-	257.35	-	2 700.35
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	-	2 443.00	-	257.35	-	2 700.35
<b>MARITIMES TOTAL</b>	875.00	49 965.00	192.70	7 220.17	1 067.70	57 185.17
<b>MARITIMES TOTAL</b>		50 840.00		7 412.87		58 252.87

\* Les données de Holland College ne sont pas disponibles.

**ANNEXE D-2**

**ÉQUIVALENCES DES INSCRIPTIONS À PLEIN TEMPS ET ÉQUIVALENCES DES INSCRIPTIONS  
À PLEIN TEMPS PONDÉRÉES PAR NIVEAU, ÉTABLISSEMENT ET PROVINCE - 1998-1999**

	Équivalences en plein temps					Équivalences de plein temps pondérées				
	C.C.	B/1er C	M	D	TOTAL	C.C.	B/1er C	M	D	TOTAL
<b>Nouveau-Brunswick</b>										
École des gardes-forestiers des Mar.	62	-	-	-	62	-	-	-	-	-
Mount Allison University	-	2 396.00	8	-	2 404.00	-	5 355.50	36	-	5 391.50
St Thomas University	-	2 199.70	-	-	2 199.70	-	3 569.60	-	-	3 569.60
Université de Moncton-Moncton	-	3 462.70	418.05	10	3 890.75	-	9 158.50	1 682.03	54	10 894.53
Université de Moncton-Shippagan	-	491.2	0.66	-	491.86	-	1 268.90	2.64	-	1 271.54
Université de Moncton-Edmundston	-	814.3	0.33	-	814.63	-	2 193.60	1.32	-	2 194.92
University of New Brunswick-F' ton	-	7 497.00	600.99	233	8 330.99	-	20 665.50	2 973.92	1 666.00	25 305.42
University of New Brunswick-SJ	-	2 144.20	62.42	11	2 217.62	-	4 982.40	267.69	54	5 304.09
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>19 005.10</b>	<b>1 090.45</b>	<b>254</b>	<b>20 411.55</b>	<b>-</b>	<b>47 194.00</b>	<b>4 963.60</b>	<b>1 774.00</b>	<b>53 931.60</b>
<b>Nouvelle-Écosse</b>										
Acadia University	-	3 550.76	174.77	15	3 740.53	-	8 862.77	644.65	24	9 531.42
Atlantic School of Theology	-	70.3	24.51	-	94.81	-	109.6	69.57	-	179.17
Dalhousie University	-	8 363.76	1 441.97	326	10 131.73	-	27 230.32	7 563.42	2 270.00	37 063.74
Mount Saint Vincent University	-	2 571.66	416.7	-	2 988.36	-	5 124.72	1 665.78	-	6 790.50
NS Agricultural College	227.8	564.7	30.14	-	822.64	-	2 177.00	88	-	2 265.00
NS College of Art and Design	-	717.7	26.98	-	744.68	-	2 670.30	215.84	-	2 886.14
Saint Mary's University	-	6 249.60	321.38	-	6 570.98	-	12 339.30	1 232.90	-	13 572.20
St Francis Xavier University	-	3 764.33	113.79	-	3 878.12	-	8 969.16	453.16	-	9 422.32
Technical University of Nova Scotia	-	1 421.23	270.6	79	1 770.83	-	7 142.21	1 540.62	516	9 198.83
University College of Cape Breton	777.9	2 408.10	0.99	-	3 186.99	2 197.65	4 719.70	3.96	-	6 921.31
University of King' s College	-	851.6	-	-	851.6	-	1 535.20	-	-	1 535.20
Université Sainte-Anne	-	359.7	-	-	359.7	-	649.6	-	-	649.6
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	<b>1 005.70</b>	<b>30 893.44</b>	<b>2 821.83</b>	<b>420</b>	<b>35 140.97</b>	<b>2 197.65</b>	<b>81 529.88</b>	<b>13 477.90</b>	<b>2 810</b>	<b>100 015.43</b>
<b>Île-du-Prince-Édouard*</b>										
University of Prince Edward Island	-	2 650.10	38.25	12	2 700.35	-	8 167.70	210.67	144	8 522.37
<b>PROVINCE-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>2 650.10</b>	<b>38.25</b>	<b>12</b>	<b>2 700.35</b>	<b>-</b>	<b>8 167.70</b>	<b>210.67</b>	<b>144</b>	<b>8 522.37</b>
<b>MARITIMES TOTAL</b>	<b>1 067.70</b>	<b>52 548.64</b>	<b>3 950.53</b>	<b>686</b>	<b>58 252.87</b>	<b>2 197.65</b>	<b>136 891.58</b>	<b>18 652.17</b>	<b>4 728.00</b>	<b>162 469.40</b>

\* Les données de Holland College ne sont pas disponibles.



## ANNEXE E

### CATÉGORIES MAJEURES DES DISCIPLINES

Éducation	- comprend l'éducation physique
Beaux-arts et arts appliqués	- comprend les beaux-arts, l'art dramatique et la musique
Humanités	- comprend les études classiques, l'histoire, l'anglais, les langues modernes, la philosophie, les études religieuses, la bibliothéconomie, les relations publiques et le journalisme
Sciences sociales	- comprend le droit, l'administration des affaires, l'administration publique, l'économie, le travail social, la sociologie, la psychologie, la science politique, la géographie, l'étude de l'environnement, l'anthropologie, l'étude des territoires, le secrétariat, la gérontologie et les études féminines
Agriculture et sciences biologiques	- comprend l'agriculture, la biologie, les sciences ménagères, la biochimie, la médecine vétérinaire, la zoologie*, la botanique*, la science des vivres et la biologie marine
Génie et sciences appliquées	- comprend le génie, l'architecture et la foresterie
Professions de la santé	- comprend la médecine, l'art dentaire, les sciences infirmières, l'optométrie*, la pharmacie et la médecine de réadaptation
Mathématiques et sciences physiques	- comprend les mathématiques, l'informatique, la chimie, la géologie, la physique et l'océanographie

Il est à noter qu'aucun diplôme n'est actuellement décerné dans les Maritimes dans les domaines marqués d'un astérisque (\*).

**ANNEXE F**  
**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**  
**DISPONIBLE SUR DEMANDE**

## ANNEXE G

### DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS - 1998-1999

#### Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes	1629700 \$
Mount Allison University	12354810
St. Thomas University	5396580
Université de Moncton	38934385
University of New Brunswick	67687525
	<u>126003000 \$</u>

#### Nouvelle-Écosse (note 1)

Acadia University	18478076 \$
Atlantic School of Theology	698150
Dalhousie University	88341288
Mount Saint Vincent University	12061327
N.S. Agricultural College	3576601
N.S. College of Art & Design	4135042
St. Francis Xavier University	14024926
Saint Mary's University	16760411
University College of Cape Breton	11549058
Université Sainte-Anne	2622127
University of King's College	2311936
	<u>174558942 \$</u>

#### Île-du-Prince-Édouard

Holland College	5377900 \$
University of Prince Edward Island	26627467
	<u>32005367 \$</u>

#### Note 1

Inclut le Collège vétérinaire de l'Atlantique.

## ANNEXE H

### ALLOCATION DE L' AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS - 1998-1999

	<u>Non-relative à l'espace</u>	<u>Modifications et rénovations</u>	<u>Total</u>
<b><u>Nouveau-Brunswick</u></b>			
École des gardes-forestiers des Maritimes	55540 \$	71690 \$	127230 \$
Mount Allison University	288430	434150	722580
St. Thomas University	175600	138130	313730
Université de Moncton	841230	1078720	1919950
University of New Brunswick	1653750	1778860	3432610
Projet commun (Réseau d'ordinateurs N-B/Î-P-É)	487000	-	487000
	<u>3501550 \$</u>	<u>3501550 \$</u>	<u>7003100 \$</u>
<b><u>Nouvelle-Écosse</u></b>			
Acadia University	394335 \$	427347 \$	821682 \$
Atlantic School of Theology	14216	15827	30043
Dalhousie University	1730174	1707599	3437773
Mount Saint Vincent University	266457	218067	484524
N.S. Agricultural College	35521	35521	71042
N.S. College of Art & Design	106583	93207	199790
St. Francis Xavier University	287763	376340	664103
Saint Mary's University	380148	355231	735379
University College of Cape Breton	198950	212795	411745
Université Sainte-Anne	24869	65067	89936
University of King's College	46193	45725	91918
	<u>3485209 \$</u>	<u>3552726 \$</u>	<u>7037935 \$</u>
<b><u>Île-du-Prince-Édouard</u></b>			
Holland College	185300 \$	199300 \$	384600 \$
University of Prince Edward Island	251620	287860	539480
Projet commun (Réseau d'ordinateurs N-B/Î-P-É)	85600	-	85600
	<u>522520 \$</u>	<u>487160 \$</u>	<u>1009680 \$</u>

## ANNEXE I

### PUBLICATIONS DE LA CESPM

- Politique en matière d'assurance de la qualité.** Fredericton, N.-B.; février 1999.
- Sondage des diplômés universitaires de 1996.** Préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton, N.-B.; février 1998.
- Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes.** Fredericton, N.-B.; novembre 1997.
- Ensemble de statistiques. 4e édition.** Fredericton, N.-B.; novembre 1997.
- Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité.** Fredericton, N.-B.; juillet 1997
- Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire.** Fredericton, N.-B.; février 1997.
- Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes.** Fredericton, N.-B.; janvier 1997
- Sondage des diplômés de 1995 des universités.** Préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton, N.-B.; novembre 1996
- Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des Premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPM.** Fredericton, N.-B.; septembre 1996.
- 1995 Space Inventory.** Fredericton, N.-B.; août 1996.
- Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires.** Préparé par Frank Strain, Fredericton, N.-B.; juin 1996.
- Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes.** Préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton, N.-B.; juin 1996.
- Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997.** Fredericton, N.-B.; avril 1996.
- Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes.** Fredericton, N.-B.; avril 1996.
- Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes.** Préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins. Décembre 1995.
- Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile.** Préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique. Septembre 1994.
- Stratégie de mise en oeuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes.** Fredericton, N.-B.; novembre 1993.
- Rôle et capacité prévue 2e rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région.** En collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education; Fredericton, N.-B.; novembre 1993.
- Ensemble de statistiques.** Fredericton, N.-B.; octobre 1992.
- Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities.** In conjunction with the Nova Scotia Council on Higher Education; Fredericton, N.-B.; mai 1991.
- Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire.** Préparé par Margaret Golick, Ph.D.; Fredericton, N.-B.; décembre 1988.
- L'aide aux étudiants dans les années 1990.** Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants; Fredericton, N.-B.; novembre 1988.
- Ensemble de statistiques.** Fredericton, N.-B.; 1988.

**Une initiative de la CESPМ à l'appui de la revue des programmes par les établissements.** Fredericton, N.-B.; août 1986.

**Ensemble de statistiques.** Fredericton, N.-B.; mars 1986.

**CESPМ: Politiques, règles de procédure et activités.** Fredericton, N.-B.; février 1986.

**Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes.** Fredericton, N.-B.; été 1983.

**Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85.** Fredericton, N.-B.; juin 1982.

**Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes.** Fredericton, N.-B.; mai 1981.

**Activités, règlements et règles de procédure.** Fredericton, N.-B.; janvier 1981.

**Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium.** Fredericton, N.-B.; janvier 1981.

**Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83.** Fredericton, N.-B.; avril 1980.

**Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes.** Fredericton, N.-B.; mars 1980.

**Perspectives des années quatre-vingt - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82.** Fredericton, N.-B.; juin 1979.

**Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes.** Fredericton, N.-B.; janvier 1978.

**En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes.** Fredericton, N.-B.; avril 1977.

**Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes.** Préparé pour la CESPМ par le doyen L.W. Shemilt; Fredericton, N.-B.; décembre 1976.

**L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général.** Fredericton, N.-B.; octobre 1976.

**Rapport préparé pour la CESPМ sur la formation juridique dans les Provinces maritimes.** Par le doyen D.A. Soberman; Fredericton, N.-B.; août 1976.

**Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique.** Préparé par la CESPМ par le doyen D.G. Howell; Fredericton, N.-B.; août 1975.

**Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur.** Brochure; Fredericton, N.-B.; juin 1975.

**Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick.** Fredericton, N.-B.; avril 1975.

\*\*\*\*\*

**Rapport annuel.** Fredericton, N.-B.; publié annuellement depuis 1975.

**Plan financier.** Fredericton, N.-B.; publié annuellement de 1977 à 1995.

**Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes.** Fredericton, N.-B.; publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988; avril 1990; novembre 1991; octobre 1993; et décembre 1996.